



Ciney le 1 juillet 2017

Cher(s) Membres(s),

La prochaine saison approche déjà et avec elle le temps des formalités administratives et financières. Comme vous le savez, depuis deux saisons, le paiement de la cotisation annuelle devra impérativement être effectué avant le 1<sup>er</sup> août (cette année, pour le mardi 1 août 2017).

Les joueurs qui ne seront pas en ordre de paiement à cette date ne pourront pas être alignés aux rencontres programmées. Si pour l'une ou l'autre raison, vous désirez obtenir un échelonnement du paiement, merci de bien vouloir contacter personnellement le Président ou le Trésorier.

Vous trouverez ci-dessous le tableau récapitulatif ainsi que les coordonnées bancaires exactes du club pour effectuer le versement. Aucun changement pour cette saison.

<u>Cotisation annuelle</u> CATEGORIES	1 <sup>er</sup> affilié	2 <sup>ème</sup> affilié	3 <sup>ème</sup> affilié
<b>Baby-basket enfants</b> <i>nés en 2012 et 2013</i>	100 €	100 €	100 €
<b>U7 – U8 enfants nés en</b> <i>2010-2011</i>	180 €	160 €	140 €
<b>U9 à seniors</b>	240 €	220 €	200 €

*La réduction sur le deuxième ou troisième enfant se fait sur le plus jeune. Baby basket : toujours 100 €*

A payer sur le compte : **BE09 3630 3830 7057** au nom du RBC Ciney sans oublier la communication suivante : Nom (famille) – prénom – cotisation 17/18.

En ce qui concerne le certificat médical, le modèle imposé par la fédération est à télécharger sur notre site [www.basket-ciney.be](http://www.basket-ciney.be) . Tous les joueurs doivent le signer (pour les mineurs, la signature du responsable légal est requise également). **SEUL** le modèle (format A5) de notre site est valable. Le document est à remettre exclusivement à l'entraîneur lors du premier entraînement.

Les horaires des entraînements se trouvent sur notre site également.

Nous vous souhaitons d'excellentes vacances et nous serons heureux de vous retrouver pour le prochain championnat.

**Le Conseil d'Administration du RBC Ciney**